

ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Projet d'ordre du jour

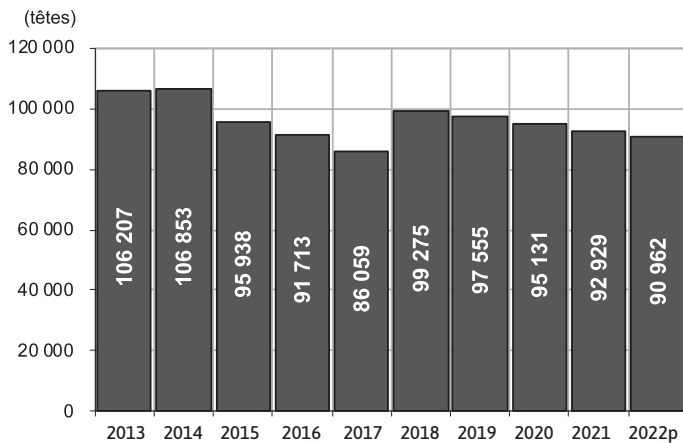
1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2022**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR BOVIN DE RÉFORME ET VEAU LAITIER EN 2022**
 - 2.1 **Réflexion stratégique**
 - 2.2 **Addenda à la Convention aux fins de la vente de bovins de réforme et des veaux laitiers**
 - 2.3 **Registre des sorties**
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2023**
 - 3.1 **Caractérisation du Programme Veau POD**
 - 3.2 **Évaluation de l'opportunité de développement d'une filière d'engraissement de bouvillons Holstein au Québec — Étude technico-économique avec mise à l'échelle commerciale**
 - 3.3 **Projet de la filière veau**
 - 3.4 **Développement de marchés pour les bovins de réforme**
4. **CONSULTATION SUR LA MISE EN PLACE D'UNE CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA PROMOTION ET LA PUBLICITÉ À L'ACQUIS DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME**
5. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 **Critères d'admissibilité**
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2022

Figure 1: Nombre de bovins du Québec réformés



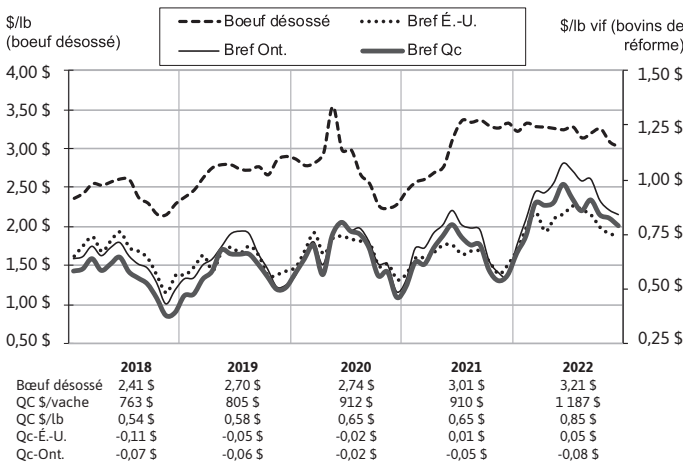
Source:
• PBQ: Nombre de bovins de réforme mis en marché au Québec

En moyenne, 1 749 bovins de réforme ont été commercialisés chaque semaine par les producteurs dans les encans du Québec en 2022.

En 2022, le volume de bovins de réforme mis en marché est en baisse de 2,1 % par rapport à 2021.

Ces données tiennent compte des bovins de réforme vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (Agence canadienne de prélèvement du bœuf).

Figure 2: Prix des bovins de réforme au Québec, en Ontario et aux États-Unis et du bœuf désossé 85 % maigre au Canada

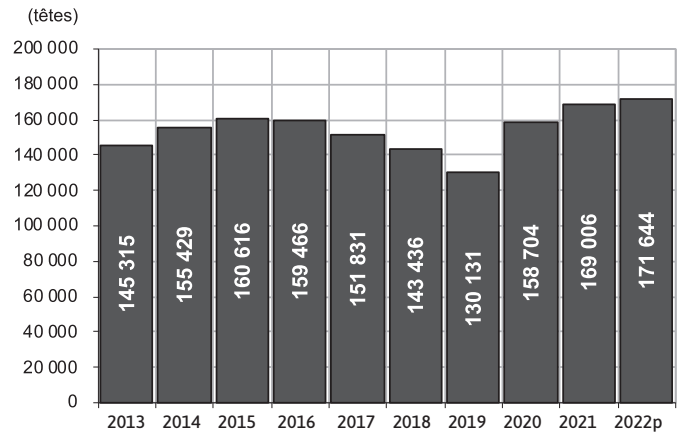


Sources:
• PBQ: Prix de vente des bovins de réforme vendus dans les encans du Québec, Bref Qc (\$/lb)
• PBQ: Revenus par tête pour un bovin de 1 400 lb vivant, Bref Qc (\$/tête)
• Canfax: Prix de vente des bovins de réforme de toute catégorie vendus dans les encans de l'Ontario, Bref Ont.
• USDA: Prix de vente des bovins de réforme lean vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA, Bref É.-U.
• Canfax: Prix du bœuf désossé 85 % maigre vendu au Canada, Bœuf désossé

En 2022, le prix moyen des bovins de réforme a augmenté à 0,85\$/lb vif alors qu'il était de 0,65\$/lb vif l'année précédente.

Le prix de référence moyen du bœuf désossé s'est situé à 3,21 \$/lb en 2022, comparativement à 3,01 \$ en 2021.

Figure 3: Nombre de veaux laitiers du Québec mis en marché



Source:
• PBQ: Nombre de veaux laitiers mis en marché au Québec

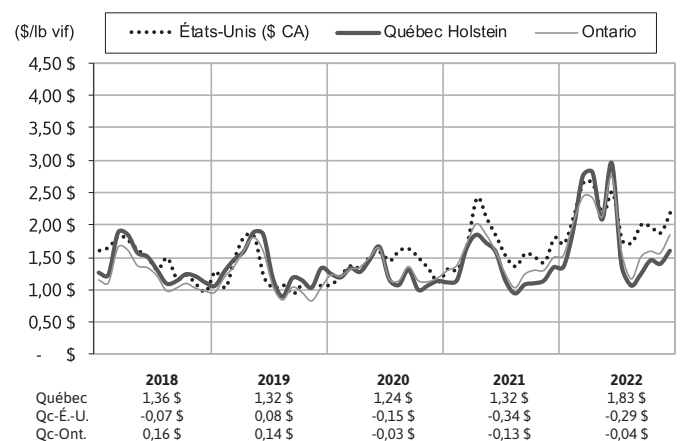
En moyenne, 3 301 veaux laitiers ont été commercialisés chaque semaine par les producteurs dans les encans du Québec en 2022.

Pour 2022, le volume total annuel prévu de veaux laitiers mis en marché est de 171 644. Il s'agit d'une hausse de 1,6 % par rapport à 2021.

La proportion de veaux laitiers issus d'un croisement avec de la semence de taureau de boucherie a atteint 49,8 % en 2022.

Ces données tiennent compte des veaux laitiers vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (Agence canadienne de prélèvement du bœuf).

Figure 4: Prix des bons veaux laitiers mâles au Québec, en Ontario et aux États-Unis

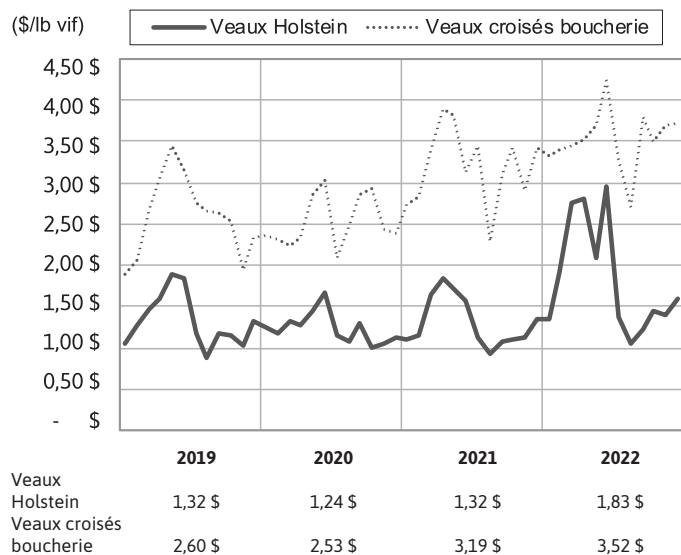


Sources:
• PBQ: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans du Québec
• OCA: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de l'Ontario
• USDA: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA, États-Unis

BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Le prix moyen des veaux laitiers a atteint un sommet de 2,89\$/lb vif en avril 2022. Les veaux laitiers ont été commercialisés à un prix moyen annuel de 1,83\$/lb vif, soit une baisse de 0,12\$/lb vif par rapport à l'année précédente.

Figure 5: Comparaison des prix des veaux laitiers et des veaux croisés boucherie mâles



Source:
 • PBQ: Prix de vente des veaux laitiers et croisés boucherie mâles vendus dans les encans du Québec

En 2022, les bons veaux Holstein se sont vendus 1,83\$/lb vif comparativement à 3,52\$/lb vif pour les bons veaux laitiers croisés boucherie.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR BOVIN DE RÉFORME ET VEAU LAITIER EN 2022

2.1 Réflexion stratégique

Dans les dernières années, la hausse de la demande pour du bœuf produit au Québec et la recherche d'une meilleure rétribution du marché ont mené le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers (CMMBR) à vouloir investir en promotion. De plus, l'agence de vente des bovins de réforme et veaux laitiers a été approchée à quelques reprises pour développer des marchés pour la viande provenant des vaches de réforme du Québec. Il semble donc exister de réelles possibilités pour mettre en valeur ce produit sur le marché local ou dans des marchés spécifiques.

Au courant de la dernière année, le secteur bovin de réforme a mené une réflexion stratégique pour le développement de marchés des bovins de réforme. Le CMMBR a fait appel à un cabinet-conseil en stratégie et marketing qui se spécialise dans le secteur agroalimentaire québécois.

Le mandat était de statuer sur une stratégie qui répondait favorablement aux enjeux de commercialisation suivants:

- Valorisation de la viande de bovins de réforme du Québec;
- Valorisation du travail et de la contribution des producteurs de bovins du Québec pour la société québécoise;
- Création d'un organe de communication collective;
- Obtention d'une meilleure stabilité (prix et demande) pour de la vache de réforme;
- Amélioration du rapport de force dans les négociations des Producteurs de bovins du Québec (PBQ) vis-à-vis d'éventuels partenaires et distributeurs;
- Substitution de viande bovine importée sur le marché québécois.

Les recommandations du cabinet-conseil étaient les suivantes:

- La création d'une marque collective;
- La création d'une stratégie globale d'image de marque;
- Le développement de la notoriété de marque collective à travers l'implantation d'activités de promotion sur le lieu de vente, d'outils de référencement numérique ainsi que le développement du canal numérique propriétaire (site Web, Facebook, Instagram, etc.);
- Le développement de l'équité de la marque collective à travers une offre de service associée pertinente et créatrice de valeur aux yeux du segment de la clientèle;
- La mise en place d'un financement pour réaliser des activités de promotion et de publicité.

2.2 Addenda à la convention aux fins de la vente de bovins de réforme et des veaux laitiers

Le CMMBR a unanimement accepté l'addenda à la *Convention aux fins de la vente de bovins de réforme et de veaux laitiers* négocié avec les deux associations d'encans.

L'entente est d'une durée de trois ans et porte principalement sur les points suivants:

- Élaboration d'un protocole de biosécurité pour chaque encan;
- Affichage des informations sur les panneaux dans les arènes de vente;
- Rajustement des frais de service.

2.3 Registre des sorties

Les PBQ, en collaboration avec les différents encans du Québec, ont produit des registres permettant aux transporteurs de se conformer à la partie XII (Transport des animaux) du *Règlement sur la santé des animaux* selon laquelle ils sont tenus d'y consigner les renseignements suivants:

- Les nom et adresse de l'expéditeur, du destinataire et du conducteur du véhicule qui transporte les animaux;
- Le numéro d'identification ou d'immatriculation du véhicule;
- La superficie, en mètres ou en pieds carrés, de l'espace dont disposent les animaux à l'intérieur du véhicule;
- Les date, heure et lieu où le véhicule a été nettoyé et désinfecté la dernière fois;

BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

- Les date, heure et lieu où les animaux sont embarqués;
- Le nombre d'animaux ainsi que leur description et leur poids;
- Les date et heure où les animaux ont été, la dernière fois avant l'embarquement, alimentés, abreuvés et mis au repos.

Les producteurs qui souhaitent consigner ces informations par écrit pourront également utiliser ce document comme registre des sorties. Les transporteurs et les producteurs peuvent en demander une copie auprès des encans. C'est un excellent moyen pour les producteurs de transmettre les informations nécessaires aux encans et à leur transporteur.

Pour en savoir plus sur le transport sans cruauté et le bien-être des animaux, visitez le www.inspection.gc.ca/sanscruaute.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2023

3.1 Caractérisation du Programme veau POD

L'amélioration du bien-être, de la santé et de la qualité des veaux laitiers commercialisés dans les encans demeure une priorité du secteur et cela passe par la valorisation des bonnes pratiques de soins des veaux laitiers à la ferme laitière. En ce sens, un projet visant à établir les critères de développement d'un programme de certification des fermes laitières appliquant les meilleures pratiques en matière de soins des veaux laitiers a débuté en 2022.

Le projet réalisé en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal a reçu une aide financière du Programme de développement sectoriel (PDS), en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, une entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec. L'objectif final du secteur est la mise en place d'une certification des entreprises laitières qui adoptent de bonnes pratiques afin d'assurer la valorisation des veaux issus de ces fermes lors de leur commercialisation dans les encans du Québec.

Les chercheurs ont analysé les données fournies par les PBQ afin d'identifier les producteurs de lait les plus performants au Québec. Ces derniers ont été sondés sur leur gestion des soins donnés aux veaux laitiers. Les producteurs répondant aux critères de sélection ont été contactés par les étudiants stagiaires de l'Université de Montréal afin d'inclure les meilleures pratiques dans le cahier des charges de la certification du Programme Veau POD.

3.2 Évaluation de l'opportunité de développement d'une filière d'engraissement de bouvillons Holstein au Québec — Étude technico-économique avec mise à l'échelle commerciale

Ce projet vise à documenter les performances d'élevage des bouvillons Holstein dans le contexte commercial québécois. Il servira à valider les informations obtenues lors de la rédaction de la revue de littérature et de l'analyse technico-économique. L'objectif est de déterminer si

une gestion d'élevage adaptée permet de valoriser les veaux laitiers mâles en bouvillons et d'atteindre des performances de croissance permettant la rentabilité de la production au Québec.

En raison de l'évolution des marchés, 1 000 bouvillons Holstein et 500 bouvillons Angus-Holstein ont été suivis tout au long de leur engraissement. Les résultats de ce projet seront disponibles sous forme de capsules vidéo, d'un guide d'information et de webinaires. Ce projet est financé par l'entremise du PDS, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, une entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec. Les résultats sont attendus en juin 2023.

3.3 Projet de la filière veau

Les différents secteurs de la filière veau travaillent en collaboration sur un projet visant l'amélioration de l'offre de veaux croisés destinés à l'engraissement en veaux lourds.

Le projet comporte trois volets :

- Réaliser une revue de littérature sur les veaux laitiers croisés boucherie présents dans les principaux pays producteurs de viande de veau en Europe et en Océanie. Ce volet a pour but d'acquérir des connaissances sur les différents croisements utilisés et leurs caractéristiques;
- Identifier les races de taureaux de boucherie les mieux adaptées pour le croisement avec les vaches de race Jersey, Ayrshire et Suisse brune. Ce volet porte sur la valorisation des veaux laitiers moins bien adaptés à l'engraissement en déterminant des croisements qui répondront aux besoins des secteurs veau de grain et veau de lait;
- Mesurer la relation entre le début du dépôt de gras dorsal et le sexe ou le croisement des veaux. Ce volet tend à mieux connaître le phénomène de dépôt de gras dorsal sur différents types de veau afin de répondre à la problématique de dépôt de gras soulevée par la filière.

Certains de ces projets nécessiteront la participation de producteurs lors de la collecte de données au sein des fermes de veaux de lait ou de veaux de grain. Il pourrait être demandé aux producteurs de lait de fournir les informations relatives aux taureaux utilisés. Ce projet fait suite à la réalisation d'un guide, d'une capsule vidéo et d'un webinaire visant à informer et outiller les producteurs sur l'utilisation de la semence de taureaux de boucherie dans les troupeaux laitiers disponibles sur le site internet des PBQ (<http://bovin.qc.ca/la-production/bovin-de-reforme-et-veau-laitier/publications/>).

3.4 Développement de marchés pour les bovins de réforme

Le secteur a pris la décision d'augmenter les actions à mener pour le développement de marchés pour les bovins de réforme. La réflexion stratégique entreprise par le CMMBR a permis de déterminer les orientations à prendre pour la prochaine année. Tout d'abord, la mise en place d'une contribution spéciale permettrait la réalisation d'activités de promotion et de publicité.

BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Les sommes amassées permettraient de financer entre autres le développement de la stratégie de communication promotionnelle du secteur et le déploiement de celle-ci. C'est pourquoi, cette année, le secteur est en consultation sur la création d'un fonds pour la promotion et la publicité à l'acquis des producteurs de bovins de réforme.

4. CONSULTATION SUR LA MISE EN PLACE D'UNE CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA PROMOTION ET LA PUBLICITÉ À L'ACQUIS DES PRODUCTEURS DES BOVINS DE RÉFORME

À la suite des travaux sur la réflexion stratégique réalisée par les représentants du secteur bovin de réforme, le CMMBR souhaite consulter les producteurs dans le but de mettre en place une contribution spéciale permettant de financer des actions en promotion. Ces actions viseront à développer et appliquer une stratégie de communication comportant différentes activités promotionnelles ciblant les consommateurs. De plus, l'engouement pour l'achat local et le positionnement du produit sont des opportunités permettant la création d'une image de marque.

L'utilisation d'une image de marque appuierait positivement les initiatives de valorisation du bœuf des producteurs du secteur bovin de réforme du Québec. La mise en place d'une stratégie de promotion requiert la création de contenu promotionnel et le placement publicitaire sur différentes plateformes. Toutes ces actions nécessitent un financement spécifique.

Il faut noter que les PBQ disposent de plusieurs forces pouvant être utilisées afin de développer le marché de la viande de bovin de réforme. Parmi celles-ci : l'organisation représente l'ensemble des producteurs et elle a la capacité de mettre en place un processus permettant de valider la traçabilité de la ferme jusqu'à l'abattoir.

Actuellement, le secteur bovin de réforme ne dispose pas d'un fonds permettant de financer des activités de promotion ou de publicité. La réalisation des activités de promotion et de publicité par le secteur nécessite donc la mise en place d'une contribution spéciale.

Voici quelques exemples d'activités pouvant être éventuellement financées par le fonds :

- La publicité auprès de différents médias (Web, imprimés, etc.);
- Les frais liés aux consultants pour le développement de livrets de recettes;
- La promotion par des ambassadeurs en épicerie;
- La production de matériel promotionnel pour les comptoirs de viande.

La proposition du CMMBR est de mettre en place une contribution pour la promotion et la publicité à l'acquis des producteurs de bovins de réforme de 3 \$ par bovin de réforme, ce qui représenterait une somme estimée d'environ 300 000 \$ par année sur une base de 100 000 bovins de réforme commercialisés.

Appuyez-vous la recommandation du comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers pour l'ajout au Règlement sur les contributions des producteurs de bovins d'une contribution spéciale pour la promotion et la publicité à l'acquis des producteurs de bovins de réforme de 3 \$ par bovin de réforme mis en marché à partir du 1^{er} novembre 2023?

5. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie bovins de réforme au Plan conjoint;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également:
 - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - Détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

